

## 1. Présentation

Le Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle - CEIPI est une composante de l'Université de Strasbourg dont l'adresse est 7 rue de l'Écarlate 67082 STRASBOURG CEDEX (SIRET 130 005 457 00804).

Le CEIPI développe, propose et dispense des formations diplômantes et non diplômantes et des congrès et des colloques scientifiques, en présentiel, en distanciel ou hybrides (associant à la fois présentiel et distanciel). L'ensemble de ces prestations est désigné ci-après sous le nom d'actions de formation.

## 2. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les prestations énumérées à l'article 1<sup>er</sup>, organisées par le CEIPI et donnant lieu à une tarification spécifique. Elles ne s'appliquent pas aux diplômes nationaux soumis à la perception des droits universitaires de base uniquement.

Le fait de s'inscrire à l'une ou plusieurs des actions de formations proposées, via l'envoi d'un contrat, d'une convention ou d'un bon de commande, implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du CEIPI, prévaloir sur les présentes conditions et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le client se porte fort du respect des présentes conditions par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le client reconnaît également que, préalablement à toute inscription, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du CEIPI, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

## 3. Inscription

Toute inscription nécessite l'envoi des documents d'inscription requis, en fonction de la prestation choisie et de la situation du candidat, dûment renseignés au CEIPI par voie électronique ou postale à : CEIPI – 7 rue de l'Écarlate - 67082 STRASBOURG CEDEX.

Le CEIPI doit être avisé des modalités de prise en charge et de paiement des frais de formation au moment de l'inscription.

## 4. Obligations respectives des parties

Pour toute inscription dans une action de formation, le client s'engage à retourner au CEIPI un contrat ou une convention de formation, avant le démarrage de l'action de formation, signé et revêtu le cas échéant du cachet de l'entreprise.

Si le client est une personne entreprenant l'action de formation dans le cadre de la formation continue à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi pour toute inscription conformément aux dispositions de l'article L. 6353-3 du Code du travail.

Si le client est une personne entreprenant l'action de formation dans le cadre de la formation initiale à titre individuel et à ses frais, une convention de formation sera établie pour toute inscription.

L'action de formation se déroule conformément au programme remis au client.

La ou les facture(s) sont adressée(s) au client (ou à l'organisme payeur désigné par le client) selon les modalités indiquées dans le contrat ou la convention de formation.

Une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant ayant suivi l'intégralité de l'action de formation. En cas de participation partielle, un certificat de réalisation peut être remis sur demande et est délivré automatiquement en cas de prise en charge financière par un OPCO ou tout autre organisme.

## 5. Annulation ou report du fait du client

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

Si le client est une personne physique entreprenant l'action de formation à titre individuel et à ses frais, il peut se rétracter dans les 14 jours après la signature du contrat par voie électronique ou postale.

Pour les personnes physiques et morales, si une annulation intervient dans le mois précédent la date de début de la prestation, hors cas énumérés à l'article 18 des présentes et cas de force majeure, le CEIPI facturera les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de cette prestation et se réserve le droit de facturer des frais d'annulation pouvant atteindre la totalité du prix de la prestation.

En cas d'annulation après le début de la prestation, d'absence, d'abandon ou de non réalisation des activités prévues, le CEIPI facturera au client la totalité du prix de la prestation.

Dans les cas particuliers d'absence ou d'abandon du participant entraînant la réduction du montant de la prise en charge des frais de formation par un OPCO, le CEIPI se réserve le droit de facturer à l'employeur les sommes dues.

Si l'abandon est le fait d'un cas énuméré à l'article 18 ou d'un cas de force majeure, dûment reconnu et signalé par le client par lettre recommandée avec accusé de réception, en joignant toutes les pièces justificatives utiles, le paiement est dû au prorata temporis des heures de formation assurées (majoré du montant des droits nationaux pour les formations diplômantes) par le CEIPI jusqu'à la date de réception du courrier.

Hormis pour les formations diplômantes, le CEIPI offre la possibilité au client, avant le début de la prestation, de substituer au participant inscrit une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins.

## 6. Annulation ou report du fait du CEIPI

Le CEIPI se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler l'action de formation, notamment dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation. Dans ce cas, le client est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report. Aucune indemnité ne pourra être versée au client et en tout état de cause, les frais de réservation de déplacement et d'hébergement réalisés avant d'avoir obtenu la convocation ne pourront pas être remboursés.

De manière exceptionnelle dans les cas énumérés à l'article 18 ou en cas de force majeure, le CEIPI se réserve le droit :

- de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer l'action de formation par d'autres, garantissant une formation de qualité identique,
- dans le cas où l'action de formation ne pourrait se dérouler en présentiel selon les conditions prévues, de mettre en place la formation selon des modalités adaptées, permettant de répondre aux objectifs fixés dans le programme de l'action de formation,
- d'annuler l'action de formation

Ensemble de ces cas, aucune indemnité ou compensation ne pourra être demandée par le client.

En cas de réalisation partielle de l'action de formation du fait du CEIPI, la facturation pourra se faire au prorata temporis des heures réalisées par rapport au nombre d'heures prévues.

## 7. Paiement

Les prix des actions de formation ne sont pas assujettis à la TVA et sont forfaitaires.

Dans le cas de prestations présentes, et si cela figure sur le programme, les pauses et les déjeuners de midi sont compris dans le prix indiqué.

Pour les clients individuels payant eux-mêmes leur formation, le CEIPI propose un paiement échelonné, en fonction du montant de l'action de formation.

La facture sera établie avec les données de facturation communiquées en début de ce formulaire. Le montant pourra être majoré d'une indemnité forfaitaire de 50.00 € pour toute facture qui devra être réémise à la demande du client ou à la suite d'une non-communication de changement de coordonnées de facturation client avant l'émission de la facture.

## Règlement par un OPCO

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCO avant le début de l'action de formation. L'accord de financement doit être communiqué avant le début de l'action de formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas au CEIPI avant la fin de l'action de formation, celui-ci se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.

## 8. Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement dans le délai imparti de 30 jours après envoi de la facture, un courrier ou courriel de rappel amiable est envoyé

au débiteur.

Lorsque la créance n'a pu être recouvrée à l'amiable, un état exécutoire est adressé au débiteur par l'Agent Comptable de l'Université de Strasbourg qui procédera au recouvrement contentieux, sauf paiement dans un délai de 15 jours. Ces poursuites entraîneront des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur.

Pour les individuels bénéficiant d'un échéancier de paiement, le non-respect d'une échéance, non justifié entraînera la résolution du plan d'apurement par la mise en œuvre de poursuites qui seront effectuées par l'Agence comptable.

Toute action de formation réalisée et suivie qui n'aura pas été réglée ne pourra pas faire l'objet d'une nouvelle inscription à l'université.

#### **9. Formations en distanciel ou en hybride**

##### Descriptif

Le CEIPI propose des formations à distance ou en format hybride.

Le CEIPI s'engage à mettre à disposition des participants suivant une action de formation à distance, les outils nécessaires pour suivre efficacement les enseignements : ressources pédagogiques au format varié, classe virtuelle, outils de communication, espaces de dépôt de documents.

##### Accès aux outils, ressources et droit d'usage

Pour accéder aux outils et ressources, chaque participant recevra par courriel les informations de connexion. Les utilisateurs sont seuls responsables de la préservation et de la confidentialité de ces informations et s'engagent à ne pas les communiquer, céder, vendre ou louer à un tiers. Le client se porte garant auprès du CEIPI de l'exécution de cette clause par tout participant et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive de ces informations. En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constatés de ces informations, le CEIPI se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

L'accès aux outils et ressources est possible pendant toute la durée de la formation. Les modalités d'utilisation sont précisées dans les informations mises à disposition du participant.

##### Prérequis

Avant le démarrage de la session à distance, chaque utilisateur dispose de la liste des prérequis techniques. Sur demande du client, un test préalable peut être effectué avant la signature du bon de commande afin de s'assurer de la compatibilité de son environnement technique avec les outils mis à disposition ; il ne pourra pas se prévaloir, ultérieurement au test préalable, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès aux outils.

##### Interruption de service

Le CEIPI s'efforce de permettre l'accès aux outils et ressources 24h sur 24, 7j sur 7 pendant la durée des droits d'utilisation, mais peut être amené à interrompre l'accès à tout moment sans préavis, le tout sans droit à indemnités en cas :

- de force majeure ou d'un événement hors de contrôle du CEIPI et éventuelles pannes
  - d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement.
- Les participants seront prévenus par courriel.

Les utilisateurs reconnaissent et acceptent que le CEIPI ne soit pas responsable des conséquences qui peuvent découler d'une interruption de service pour le participant. Par ailleurs, la responsabilité du CEIPI ne saurait être engagée en cas d'impossibilité d'accès aux outils et ressources.

Le CEIPI s'efforcera de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que l'accès aux outils et ressources fonctionne de manière fiable et continue. Toutefois, le client reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau internet.

##### Assistance technique

Le CEIPI met à la disposition des utilisateurs une assistance technique. L'assistance est destinée à identifier le dysfonctionnement et, en fonction de la difficulté rencontrée, soit à apporter une réponse immédiate, soit à apporter une solution de contournement acceptable dans les meilleurs délais.

Les modalités de contact de cette assistance technique sont précisées dans l'annexe pédagogique de l'action de formation.

##### Formations en distanciel sur Moodle

Certaines formations à distance sont organisées sur Moodle. Dans ce cas, les mentions légales sont consultables en suivant ce lien :

<https://services-numeriques.unistra.fr/index.php?id=1268>

##### Formations en distanciel sur Zoom

Certaines formations à distance sont organisées sur Zoom. Dans ce cas, les mentions légales sont consultables en suivant ce lien :

<https://explore.zoom.us/fr/privacy/>

#### **10. Inscriptions via l'application Mon Compte Formation**

Les conditions générales d'utilisation du service dématérialisé définissent les modalités de contractualisation particulière entre les participants et les organismes de formation. Elles s'appliquent dès l'utilisation de l'application et l'emportent sur les éventuelles dispositions contradictoires avec les présentes conditions générales de vente.

Elles sont accessibles sur le site :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/conditions-generales-dutilisation>

#### **11. Médiation**

La possibilité est offerte aux stagiaires ou aux clients de solliciter la direction du CEIPI.

#### **12. Propriété Intellectuelle**

Les contenus des actions de formation sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins.

Le CEIPI est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des actions de formation qu'il propose à ses clients.

À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, etc.) utilisés par le CEIPI pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive du CEIPI. À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du client sans accord exprès du CEIPI. En particulier, le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations y compris les formations à distance, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, le CEIPI demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le client.

#### **13. Données personnelles**

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du site internet du CEIPI ou du service centralisant les commandes.

Pour exercer ce droit, il convient d'adresser un courrier postal à la déléguée à la protection des données de l'université de Strasbourg. Les données personnelles, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation remplie par vos soins, et toutes informations futures, sont utilisées par le CEIPI uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le client s'engage à informer chaque participant que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par le CEIPI aux fins de réalisation et de suivi de l'action de formation ; que la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des participants sont des données accessibles à ses services ; que conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée au CEIPI. Le client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le participant et auxquelles il aura eu accès.

#### **14. Confidentialité**

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par le CEIPI au client. Le CEIPI s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses autorités de contrôle, ses partenaires ou fournisseurs les informations transmises par le client, y compris les informations concernant les participants.

#### **15. Communication**

Le client accepte d'être cité par le CEIPI comme client de ses formations en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Le client pourra être sollicité par le CEIPI afin d'être cité comme client de ses formations dans le cadre de sa communication externe. En cas de consentement par le client, sauf engagements particuliers et sous réserve du respect des dispositions de l'article 13, le CEIPI pourra alors mentionner le nom du client et son logo.

Le client pourra être destinataire des informations concernant les actions de formation et les actualités du CEIPI à condition d'avoir donné son accord préalable.

#### **16. Droit applicable – Attribution de compétence**

En cas de litige, la possibilité est offerte aux participants ou aux clients de solliciter un règlement à l'amiable.

A défaut de résolution amiable, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à une action de formation ou à l'exécution de la commande sera soumis au tribunal de Strasbourg compétent.

La responsabilité du CEIPI vis-à-vis du client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le client au CEIPI au titre des présentes conditions.

#### **17. Force majeure**

La responsabilité du prestataire ne peut pas être mise en cause si le défaut d'exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure entendue de tout événement extérieur imprévisible et irrésistible au sens de la jurisprudence administrative. Seront également considérés comme exonérateurs de responsabilité les cas suivants : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes au CEIPI, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, événements de guerre déclarés ou non déclarés, de grève générale de travail, de maladies épidémiques, de mise en quarantaine, d'incendie ou de crues exceptionnelles.

#### **18. Divers**

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations du client ainsi que de celles du CEIPI.

Le CEIPI se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le client.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les Parties.

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.